

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. HELIE - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Petite enfance - Acquisition de prestations d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers Nord de Dijon - Lancement de la consultation - Signature du marché

Madame Avena, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, la Ville souhaite augmenter sa capacité d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers Nord de Dijon. A cet effet, elle envisage d'acquiescer des prestations dans une structure privée, correspondant à quarante places de crèche collective, pour le 30 septembre 2009 au plus tard.

Par place, il est entendu une place complète disponible pour un ou plusieurs enfants, du lundi au vendredi, sauf jours fériés, au moins 228 jours dans l'année civile, avec une amplitude journalière horaire de douze heures.

Le taux d'occupation devra être au minimum de 70 %.

Les prestations offertes, le règlement de fonctionnement et les tarifs demandés aux familles devront être conformes au cahier des charges élaboré par la Ville.

Le montant annuel du marché est estimé entre 340 000 € et 360 000 €, déduction faite de la participation familiale et de la prestation de service unique de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or, qui seraient perçues directement par le gestionnaire.

Cette opération pourrait être accompagnée financièrement dans le cadre du contrat « enfance jeunesse » conclu entre la Ville et ce dernier organisme.

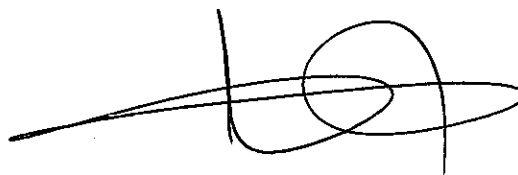
Le marché à conclure, pour une durée de cinq ans, comporterait une clause résolutoire relative au renouvellement du contrat « enfance jeunesse ».

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'acquisition, par la Ville, de prestations d'accueil des jeunes enfants dans une structure privée, correspondant à quarante places de crèche collective, dans les quartiers Nord de Dijon, pour le 31 mars 2009 au plus tard ;
- 2 - m'autoriser à lancer une consultation sur la base de l'article 30 du code des marchés publics ;
- 3 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;
- 4 - dire que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au budget des exercices 2009 et suivants.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

